



On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Cordier, au deuxième étage ; à Paris, chez M. SAUREL, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Le Récurseur,

Ce Journal paraît tous les jours excepté le jeudi. Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. Affranchissemens pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LYON, 8 juin 1827.

Tandis que la *Gazette de Lyon* attaque tous les jours nos institutions ; tandis qu'elle demande la censure au profit des doctrines ultramontaines qu'elle voudrait nous imposer, au profit des ministres que la liberté de la presse gêne dans leurs stupides projets de despotisme ; tandis qu'elle condamne ouvertement le système de la responsabilité ministérielle, ce qui s'appuie sur sa base le gouvernement constitutionnel et représentatif, M. Gr....., l'un de ses rédacteurs habituels, fait un éloge complet de l'ordre des jésuites. Tout cela est d'un ensemble parfait, et il faut rendre justice à la *Gazette* ; elle est franche, et ses doctrines ont de l'harmonie : il faut établir le despotisme, et il faut l'établir par la force, par l'ignorance et par la terreur. Voilà ce qu'elle dit tous les jours en termes fort clairs.

M. Gr....., dans son apologie des jésuites, s'écrie : « Comment ceux qui auraient des préventions contre l'institut de St-Ignace, peuvent-ils faire accorder ces préjugés avec les sentimens qu'ils doivent à ceux que l'église offre à la vénération des fidèles ? N'est-ce pas sur la foi de cette même autorité qu'ils vénèrent St-Paul, St-Augustin, St-François de Sales ? Qu'ils nous disent si ce qu'il y a de sacré peut sortir d'une source impure ; si un institut qui a peuplé le ciel, peut être funeste à la terre. »

Ainsi, voilà des jésuites chassés de la terre par des bulles de papes, par des arrêts de justice, par des rescrits de nos rois, par des ukases même, qui sont bien reçus dans le ciel ! Ah ! c'est sans doute parce que, dans le ciel il n'y a pas d'intrigues à exercer, d'ambition à assouvir, de rois à tuer, de peuples à asservir.

Plus loin, pour prouver que cet ordre est pur, malgré les maximes condamnables et monstrueuses avancées par de vieux jésuites, M. Gr..... dit : Ces maximes ont été réfutées par des jésuites modernes. Nous aurions voulu que le panégyriste nous eût fait connaître ces réfutations et ces jésuites modernes. Les libéraux sont ignorans ; ils ont besoin qu'on leur explique tout. Nous désirerions aussi savoir si la doctrine qui rend les rois soumis à la puissance de Rome a été réfutée, et si M. Gr..... la tient pour monstrueuse.

Douze jésuites du 16^e et du 17^e siècles, ont enseigné la doctrine du tyrannicide ; mais avant eux, ajoute M. Gr....., pour les justifier, plus de 50 disciples de St-Thomas avaient soutenu cette affreuse doctrine : voilà en effet qui les justifie bien. Quel auteur, continue-t-il, a mieux défendu, que le jésuite Gibalin, l'inviolabilité des rois ? Qui est-ce qui connaît Gibalin ? et M. Gr..... cite les paroles de Gibalin :

« Comme la dignité royale brille toujours dans un prince, fut-il mauvais, on doit le respecter, quoiqu'il ait perdu toute vertu, tout amour pour son peuple, et qu'il laisse à peine à ses sujets la liberté de respirer. »

Les premiers chrétiens, instruits par les apôtres et par d'autres grands maîtres de notre sainte religion, ont honoré des monstres de l'humanité, parce qu'ils voyaient reluire l'image de Dieu à travers les crimes et les désordres de ces empereurs. »

Ainsi parle Gibalin que M. Gr....., et la *Gazette* nous citent comme un oracle et comme un modèle. Mais la *Gazette* et M. Gr..... devraient savoir qu'au 19^e siècle, sous l'empire de la charte, et de la raison, qui précède toutes les chartes et qui leur sert de base, on n'a plus à redouter ces mauvais princes qui laissent à peine à leurs sujets la liberté de respirer ; ces messieurs oublient que le gouvernement constitutionnel et représentatif a été institué pour mettre des barrières au pouvoir, et par là prévenir les révoltes et les révolutions. Ils supposent une organisation sociale, comme il n'en peut plus exister, et des princes comme il ne s'en fera plus ; ils se reportent vers la barbarie qui ne peut plus nous atteindre ; ils parlent une langue qui ne sera bientôt plus entendue d'aucun peuple vivant ; ils sont d'un autre tems, et pour ainsi dire, d'une autre espèce ; ils rêvent une domination qui paraît non-seulement odieuse, mais ridicule à tous les esprits ; et puis ils viennent sérieusement nous citer Gibalin !

DES MOTS DORÉS ET DES BELLES SENTENCES

D'ALAIN CHARTIER.

De tout tems les écrivains ont érigé en principe que la fidélité des peuples est la plus belle récompense de la justice des rois : Ainsi, l'on retrouve dans les *Recherches de la France*, par Pasquier, les citations suivantes d'Alain Chartier : « Auteur non de petite marque, soit que nous considérons en lui la bonne liaison de paroles et mots exquis, soit que nous nous arrêtons à la gravité des sentences..... et floris, ajoute Pasquier, sous le règne de Charles VII, duquel il écrivit la vie, commençant son histoire à l'année mil quatorze cent deux, qui fut l'an de sa nativité, auquel le même Chartier dit qu'il estait alors âgé de seize ans. Au moyen de quoy, nous pouvons dire qu'il nasquit en l'an mil trois cent quatre-vingt-six. Depuis il fut secrétaire du Roi... Estant grandement favorisé de plusieurs grands seigneurs pour son bien dire. A cause de quoy mesme-ment on récite une chose mémorable qui lui advint un jour entr'autres : car estant endormi en une salle par laquelle alar-guerite, femme du Dauphin, qui depuis fut appelé le Roi Louys XI, passant avecque une grande suite de dames et grands seigneurs, elle l'alla baisser en la bouche, chose dont s'étants quelques-uns émerveillés, parce que, pour dire le vray, nature avait enchassé en lui un bel esprit dans un corps laid et de mauvaise grâce ; cette dame leur dit qu'ils ne se devoient étonner de ce mystère, d'autant qu'elle n'entendoit avoir baisé l'homme qui étoit laid et mal proportionné, ainsi la bouche de laquelle estoient issus tant de mots dorés. En quoy, certes, ajoute Pasquier, elle ne s'abusoit nullement ; » et il saisit cette occasion d'en remarquer quelques-uns qu'il dit avoir recueillis de ses œuvres.

A notre tour, nous profiterons de cette circonstance pour extraire des citations de Pasquier quelques-unes de ces pensées qui furent décorées, du vivant même d'Alain Chartier, du titre de mots dorés et belles sentences.

Donnant en un endroit avertissement aux roys :

Qui dirait (fait-il) que seigneurie fut entreprise par la violence des plus forts sur les moindres ! Peu de merveille seroit voir subvertir ou muer chose fondée sur si petit et inique commencement. Et peu après : Principauté n'est fors (1) commission révocable, au plaisir du conseil de la sus : pour ce, a transporte Dieu les royaumes d'une main en autre. Ailleurs : A prince sans justice, peuple sans discipline ! Et vingt ou trente feuillets après : Si tu me demandes quel est le sens des rois, je répons qu'il est plus en bien croire conseil, qu'en le donner ; car bien conseiller est propre à toute personne privée ; mais choisir le bon conseiller et eslire du sens des autres conseil profitable, appartient à celui qui doit oïr chacun, et pour chacun exploiter.

Devisant de l'ignorance des princes : on nourrit les jeunes seigneurs es délices et fétardise, de qu'ils sont nés, c'est-à-dire, dès qu'ils apprennent à parler, ils sont à l'escole de gouldardise et viles paroles. Les gens les courent es berceaux et les duisent à mesconnoître eux-mêmes et autrui. La sottise d'un petit homme ne nuit guères qu'à lui seul et peu d'autres se subtilent à le décevoir ; mais prince non sachant trouble l'état d'un chacun et est le targe des mauvais et la couverture des crimes. Doncque doit avoir sçavance de tout cognoître celui qui a tout en garde.

Puis parlant de la justice de son tems : Or, est-elle minée et ne tient plus qu'à petites étayes toutes pourries de corruption, pour faire de la publique pauvreté, privées richesses.

Contre les abus ecclésiastiques : Ils sont à présent tirans d'argent et négociateurs de la terre. La sainte conversation du clergé émut pièça les courages des princes et des conquéreurs à leur donner : et la dissolution des clercs enhardit maintenant chacun à leur troller. (2) Puis donc qu'ils n'honorent leur dignité, qui les honorera ?

Ailleurs parlant des grandes possessions de l'église ; ne je n'en-

(1) Fors se disait autrefois en prose et en vers pour dire hors-mis ou hormis. (Voir Vaugelas, dans ses Remarques sur la langue française, page 254.)

(2) Enlever.

rends pas, dit-il, blâmer les preud'hommes séculiers, qui de dévotion parfaite ont donné à l'église les possessions. Car ils se sont déchargés pour monter vers Dieu en esprit plus légèrement, et le clergé en a pris si grand faix et si grosse charge sur ses épaules, qu'il le tourne tout vers la terre et le destourbe à regarder aux cieux, etc.. etc.

Voilà ce qu'écrivait Alain Chartier, secrétaire du Roi, au commencement du 15^e siècle, sous le règne de Louis XI, le plus despote des monarques français... et l'on qualifiait ces paroles de *mots dorés* et de *belles sentences*; leur auteur était comparé au Sénèque romain ! et une princesse royale lui donnait des baisers pendant son sommeil !

Aujourd'hui au 19^e siècle, celui des lumières et des gouvernements constitutionnels, nous sommes poursuivis pour avoir parlé dans le même sens, mais avec moins d'énergie, et nous le sommes par un magistrat qui jusqu'à ce jour avait partagé les mêmes maximes, et étayé de son rare talent les principes que nous avons juré de défendre. Nous faudra-t-il donc regretter la liberté et la tolérance du 15^e siècle ?

L'affaire du sieur Devers, prévenu de contrevention à la loi du 21 octobre 1814, et au règlement de 1723 sur la police de la librairie, pour avoir tenu, sans brevet de libraire, un cabinet de lecture exclusivement consacré aux journaux, sera appelée lundi prochain au tribunal de police correctionnelle. Le principal motif du procès-verbal, dressé par le commissaire de police, est que le sieur Devers fait le commerce des journaux, et qu'il n'existe de différence que dans le volume entre les livres et les feuilles périodiques. Nous aurions pensé que M. le commissaire avait cédé au désir de faire un calembourg, si son procès-verbal n'eût donné lieu à une poursuite judiciaire. Comment, en effet, la police peut-elle ignorer l'extrême différence qu'une législation spéciale a établie entre les écrits périodiques et quotidiens, et les publications ordinaires ? comment n'a-t-elle pas senti que si les entrepreneurs de journaux peuvent, sans être brevetés, vendre et distribuer chaque jour des milliers d'exemplaires de leurs feuilles, il doit être permis à plus forte raison à des particuliers d'en louer la lecture ? Au reste, nous avons déjà manifesté notre pensée sur cette nouvelle vexation de la police; maintenant qu'elle est déferée aux tribunaux, nous attendrons leur décision pour donner plus de développement à notre opinion.

— Le gouvernement doit présenter à la prochaine session des chambres, deux projets de lois, ayant pour objet de réformer la procédure sur les saisies immobilières et sur les faillites. Ces projets communiqués à la cour de cassation, ont été envoyés aux cours royales de France pour donner leur avis. Ils sont parvenus à celle de Lyon.

— Aujourd'hui à onze heures, au moment où la giraffe se trouvait sur la place Louis-le-Grand, elle a été effrayée par les mouvemens brusques et répétés du cheval d'un gendarme, et s'est mise à fuir au galop. Elle a entraîné ses guides; mais les gendarmes qui la suivaient, pensant sans doute qu'il était de leur devoir de l'arrêter, ont, sans égard pour la foule, mis leurs chevaux au galop, et renversé plusieurs personnes, parmi lesquelles on a surtout remarqué l'honorable M. Geoffroy-St.-Hilaire, qui a été blessé à la tête.

On avait lieu de penser que M. le préfet qui s'était enroulé à l'échauffourée du matin, aurait reconnu le danger de placer des hommes à cheval au milieu du rassemblement causé par le désir de voir la giraffe; on s'était trompé, et le soir, au moment où cet animal rentrait à l'hôtel de Provence, un cheval effrayé s'est cabré au milieu de la foule, et a blessé plus ou moins grièvement plusieurs personnes. — La giraffe part demain à 7 heures du matin.

— Une tentative de suicide vient d'affliger la ville de St-Etienne. M. B... receveur de l'enregistrement, s'est précipité d'une fenêtre de sa maison. On se livre à mille conjectures sur les causes de ce triste événement.

On sait que M. B... vivait paisiblement et sans ambition avec sa femme et ses enfans, dans une commune du département du Rhône, où il tenait un bureau d'enregistrement; sa société la plus ordinaire était celle du vicaire de la paroisse. Ce jeune ecclésiastique fut appelé à occuper un rang plus élevé à St-Etienne; ne voulant pas se séparer d'une famille qu'il chérissait, il sollicita et obtint pour son ami la place de receveur dans la même ville. Souvent on avait entendu M. B... se plaindre d'être accablé par les détails de son emploi; il avouait son incapacité, et en paraissait douloureusement affecté; il disait même qu'il voulait se tuer. Cependant il se livrait sans cesse à des pratiques de piété; on avait même remarqué en lui une grande exaltation d'idées religieuses; et il devait être retenu dans son funeste projet par les conseils de son ami qui avait conservé avec lui et sa famille les liaisons les plus intimes. On ne sait point encore quel chagrin cuisant a pu le porter tout à coup à un tel désespoir.

Paris, 5 juin 1827.

Nous disions, il y a quelques jours, que le gouvernement du Roi répondait toujours par des faits aux déclamations des journaux (1).

(1) Pourquoi n'a-t-il pas répondu plus tôt aux réclamations de la France en faveur de la cause sacrée des Grecs ?

Il ne faut qu'attendre pour acquérir cette conviction.

Que n'ont pas dit les journaux sur les affaires de l'Orient ? N'ont-ils pas sans cesse représenté la France et la Sainte-Alliance comme étrangères à tout sentiment d'humanité, et comme répudiant ainsi les principes du christianisme qui en font la base ? Il y a deux jours encore qu'un de ces journaux soutenait que la France n'osait se décider pour les Grecs à cause de l'Autriche et du Divan (1).

Il y a long-tems que nous, qui sommes fiers de défendre le gouvernement du Roi, comme d'autres mettent leur gloire à l'attaquer, il y a long-tems que nous avons prouvé notre dévouement à la cause chrétienne triomphante ou opprimée, et nous pouvons dire que *l'Etoile*, depuis son existence, a été invariable sur cette question. Il y a long-temps que nous nous sommes confiés, pour l'intérêt de cette noble cause, dans les conseils du roi de France. Cette confiance n'a pas été trompée (2).

Aujourd'hui, on sait de toutes parts que la France a partagé l'intérêt que l'Europe entière a pris à la cause des Grecs, et qu'elle a participé aux premières résolutions des grandes puissances pour dérober un peuple généreux aux maux qu'il endurait et à ceux dont il était menacé (3).

Ces politiques de journaux qui arrangent tout sans difficulté, parce que leurs idées sont les seuls obstacles qu'ils rencontrent, se récriaient contre l'inaction de l'Europe, alors qu'elle agissait avec la sagesse qui doit toujours caractériser les démarches des arbitres des destinées du monde. Il fallait éviter une guerre contre l'empire ottoman qui pouvait amener la dissolution de cet empire, quand on se demandait ce que l'on ferait de ses débris (4).

La France a toujours annoncé qu'elle partagerait les efforts, de quelque nature qu'ils fussent, qui seraient tentés pour la pacification de la Grèce.

Dès 1825 le gouvernement du Roi proposa de concourir aux mesures les plus efficaces pour que le sang chrétien cessât de couler, convaincu sans doute que le divan n'en viendrait jamais par la persuasion à un arrangement avec les Grecs; et depuis le commencement de la guerre, notre pavillon n'a cessé de protéger les victimes de la guerre, et on n'a pas oublié les paroles du Roi aux chambres assemblées qui annonçaient ces heureux effets de notre intervention (5).

On sait ce qu'ont fait la Russie et l'Angleterre, et nous pouvons dire aujourd'hui que toute l'Alliance a adopté la proposition de la France de convertir en un traité le protocole de St-Petersbourg. La justice que ne rendent pas des Français au gouvernement de leur Roi, des étrangers nous la rendent aujourd'hui, et le document suivant que nous recevons de Londres en sera la preuve :

« L'Angleterre, la Russie et la France étaient convenues de prendre des mesures actives basées sur les résolutions du protocole d'avril 1826, et afin d'exécuter ces mesures, on avait donné des instructions précises aux ambassadeurs des trois puissances à Constantinople, pour représenter à la Porte ottomane la nécessité de traiter avec la Grèce comme avec un état indépendant, ayant ses lois et ses gouvernans, quoique payant un tribut nominal.

Dans le cas où les remontrances de la part de la Russie, de la France et de l'Angleterre, appuyées par celles de l'Autriche et de la Prusse, seraient repoussées par le divan, les cinq ambassadeurs devaient quitter Constantinople, et déclarer en le quittant que les officiers commandant les flotter respectives recevraient l'ordre de prendre des mesures pour empêcher toute communication entre les Turcs et les Grecs, et protéger ainsi ces derniers contre toute hostilité; ensuite, l'indépendance de la Grèce serait proclamée, et des agens commerciaux ou des consuls seraient nommés dans les ports principaux par les grandes puissances européennes.

D'après les dernières nouvelles reçues de Constantinople, les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie, après avoir représenté à plusieurs reprises la nécessité d'un arrangement immédiat avec les Grecs, avaient demandé en vain une réponse écrite à leurs demandes; mais enfin le reis-effendi après avoir été poussé à bout, a promis qu'une réponse écrite serait donnée dès que le Ramazan serait passé. On attend cette réponse à chaque instant; et dans le cas où elle serait peu favorable, les me-

(1) Il y a six ans que les Grecs se sont soulevés contre leurs oppresseurs; depuis six ans on les massacre en présence de la Sainte-Alliance et de toute la chrétienté: qui donc a empêché le gouvernement français d'aller à leur secours ? Si ce n'est l'Autriche et le divan, c'est donc Rome qui a repoussé leurs prières ?

(2) Nous félicitons *l'Etoile* de pouvoir une seule fois se vanter de son inviolabilité.

(3) Qui, la France ! mais qu'ont fait les ministres ?

(4) Ainsi, aux yeux de la Sainte-Alliance, les intérêts matériels, les débris de l'empire ottoman, l'ont emporté sur la cause de l'humanité. Mais si aujourd'hui il faut faire la guerre à l'empire ottoman, pourquoi ces six années de carnage ? et si l'on est parvenu à éviter cette guerre, cette nouvelle ne vaut-elle pas d'être annoncée par *l'Etoile* ?

(5) Nous ne doutons pas des intentions sages et humaines du Roi; mais pour admettre les mêmes intentions dans ses conseils, qu'on nous explique l'existence du marquis de Livron en Egypte, les vaisseaux construits à Marseille pour le pacha, et les ordres donnés sur la frontière de Suisse et d'Allemagne, pour empêcher le passage par la France, et l'embarquement des hommes généreux qui voulaient se dévouer à la cause des Hellènes, etc., etc.

suivantes seront adoptées : 1° les flottes européennes s'opposeront entre les Grecs et les Turcs; 2° l'indépendance de la Grèce sera proclamée; 3° des consuls seront nommés.

En attendant, nous pouvons dire avec confiance que les négociations qu'on fait à Paris et à Londres afin de convertir le protocole d'avril 1826 en un traité entre la Russie, la France et l'Angleterre, sont sur le point d'être amenées à un résultat heureux. Nous avons l'espoir que ce traité sera publié sous peu de jours. Tous les amis de l'humanité le verront publier avec joie, et nous le félicitons les trois gouvernements. Nous apprenons que l'Autriche et la Prusse signeront aussi ce traité, et que M. Balow, le ministre prussien, vient d'arriver dans ce pays dans ce but (1). »

(Etoile.)

Une maison respectable de Paris vient de recevoir un avis dont il importe que le commerce soit informé. Les Français qui se trouvent à Vienne ont reçu de la police l'ordre d'en partir dans les trois jours, à moins qu'ils ne fissent certifier et garantir par six maisons, que leurs affaires rendaient encore nécessaire leur séjour dans cette capitale. Le négociant qui a écrit la lettre où nous puissions ce renseignement est parvenu avec beaucoup de peine à se procurer les six cautions exigées; plusieurs Français n'ayant pu remplir cette condition, ont été obligés de partir. Notre ambassadeur a répondu à ceux qui ont réclamé sa protection, que c'était un ordre de police, et qu'il n'y pouvait rien. Celui qui est parvenu à se faire cautionner, a été invité à s'abstenir de paraître dans les cafés et dans les autres lieux publics.

On ne dit pas que la mesure en question soit généralement applicable à tous les étrangers; et elle paraît ne concerner que les Français. Il y a tout lieu de croire, et c'est l'opinion de nos compatriotes à Vienne, que l'ordre émane de la police de Paris, et qu'il complète l'ensemble des opérations ministérielles du mois de mai; ainsi la main qui pèse sur la France atteint encore les Français sur un sol étranger. Nos compatriotes ne seraient pas plus en sûreté à Vienne qu'ils ne le sont en Prusse et en Espagne.

— Le collège départemental de la Charente est convoqué à Angoulême pour le 9 juillet prochain, afin de procéder au remplacement de M. Terrasson de Montleau, membre de la chambre des députés, démissionnaire.

— L'ex-conventionnel Prieur de Lamarque, vient de mourir à Bruxelles.

— L'ouverture des silos destinés à la conservation des blés a eu lieu jeudi dernier, chez M. Ternaux, à St-Omer. Le beau temps avait attiré une foule de curieux à cette cérémonie industrielle, qui a été suivie d'une exposition des produits des manufactures fondées par l'honorable ex-député. Nous y avons remarqué des tissus en poil de chameau, d'une finesse et d'une légèreté parfaites. La machine à fabriquer les jupons de laine attirait particulièrement les regards des dames, par sa simplicité et la rapidité de son mouvement. On est parvenu à livrer ces jupons à 50 c. Des draps de cachemire, des tapis et des couvre-pieds très-élégans composaient une partie de cette exposition intéressante, dont M. Ternaux a fait les honneurs avec l'obligeance et l'empressement que tout le monde lui connaît.

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE LA GRÈCE.

La victoire remportée par le général grec Caraiscaki et le général philhellène Church, sur les troupes turques qui faisaient le siège d'Athènes, dont nous avons donné la première nouvelle d'après notre correspondance de Marseille, se confirme de plus en plus : voici les détails que contiennent les journaux de Paris sous la rubrique de Corfou :

A peine lord Cochrane avait-il reçu sa nomination officielle au commandement des forces maritimes de la Grèce, qu'il rassembla ses vaisseaux. Il publia d'abord des réglemens militaires sur la discipline des marins; tous les capitaines de vaisseau furent chargés de les communiquer aux soldats placés à bord. Les sages décisions du noble lord excitèrent l'enthousiasme parmi tous les marins. Il partit aussitôt pour le Pirée. Arrivé près d'Athènes, il s'informa de la situation des deux armées, et il reçut à son bord Caraiscaki et le général en chef Church. Le premier rendit compte de la position des Turcs, et fit part aux deux chefs d'un plan d'attaque générale, qui devait infailliblement sauver Athènes et l'Acropole qui était dans la plus grande détresse. Son plan consistait à débarquer mille hommes et à attaquer les Turcs par le flanc gauche, tandis qu'un autre corps de mille hommes s'avancerait d'un pas ferme vers la citadelle; et pendant que l'ennemi serait occupé dans cette double défense, un autre corps s'emparerait de ses derrières.

Ce plan a été accueilli avec enthousiasme. Cochrane se mit à la tête du corps des marins, Church, de celui qui devait mar-

(1) Il est bien temps! Nous félicitons les grandes puissances d'Europe de cette résolution. Nous les félicitons d'entrer enfin dans la voie que les peuples ont frayée des longines de cette lutte déplorable entre le despotisme et la liberté. Toutefois, il n'est jamais trop tard pour faire le bien. Espérons que l'affranchissement des Grecs sera le signal d'une délivrance générale en Europe : tous les Turcs ne sont pas à Constantinople.

(Notes du rédacteur.)

cher de front, et Caraiscaki se chargea du troisième. Les intrépides Hydriotes, la carabine en main, le sabre aux dents, donnèrent le signal du combat. Reschid, surpris dans son camp, tâcha vainement de ranimer l'ardeur de ses soldats, qui, détruits par trois feux bien nourris, cherchèrent moins à défendre leurs positions qu'à trouver une issue pour fuir. Les plus braves baï-ractars (porte-drapeaux), encouragés par les promesses et par l'exemple de Reschid, tombèrent victimes de leur courage. Le champ de bataille a été couvert de morts et de blessés, le reste a pris la fuite; les canons de siège, les bagages, les tentes, tout a été abandonné.

Jamais les Grecs n'ont montré autant de courage et autant d'ensemble dans leur attaque que dans ce jour; mais les triomphes des Hellènes ne se sont pas arrêtés là. A peine s'étaient-ils rendus maîtres du champ de bataille, que Caraiscaki, voyant la fuite de l'ennemi, s'écria : « En avant, Palicares! les chiens nous sont échappés »; et l'épée en main, suivi de toute sa troupe, il les poursuivit avec acharnement. Ils étaient déjà à une heure et demie d'Athènes, lorsque Reschid se vit arrêté dans sa fuite par un corps chrétien qui gardait ces positions importantes. Nous ne savons pas encore l'issue de cette affaire; car nous avons appris les détails de la délivrance d'Athènes par une lettre de Napoli de Romane, du 25 avril : c'est un soldat du camp de Caraiscaki, qui, après la première victoire, est parti en toute hâte pour apporter cette nouvelle au gouvernement. Il était minuit lorsqu'il est arrivé aux portes de Nauplie. Toute la ville, femmes, enfans, vieillards, se pressèrent bientôt dans les rues aux cris de victoire! vive la liberté!

Le gouvernement grec s'occupe maintenant à rendre nationale la flotte qui, jusqu'à présent, était la propriété des braves marins qui, depuis sept ans, la consacrent au service de la patrie. Déjà on a fait l'acquisition de quinze vaisseaux, les meilleurs de la marine grecque. Cette mesure produira les plus heureux effets; car elle facilitera beaucoup les opérations militaires. Lord Cochrane, pour éviter les abus de la honteuse partialité de quelques pavillons européens, et afin de mettre un terme aux fallacieux sophismes de l'amiral autrichien, a déclaré, par une proclamation conforme au droit des gens, le blocus des ports de Modon, de Coron, de Néocastion, de Patras, et de tous les ports qui se trouvent sous la domination des Turcs, dans la partie où les Grecs se sont insurgés.

Le journal français qui paraît à Hydra sous le titre de *l'Abeille Grecque*, dans son numéro du 19 avril, publie le rapport fait à l'amirauté de la capture d'une corvette égyptienne par une croisière grecque qui se trouvait dans les mers de Crète, ainsi que les succès rapides des Grecs de Candie, qui, d'après ce que nous apprenons, vont former le siège de Chania et de Paleon-Castron (la Candie proprement dite.)

On nous mande ce qui suit de Zante : « Le capitaine Papadopoulo, qui sert sous les drapeaux du général Sissini, a tué, il y a quelques mois, Déli-Ahmet, chef de la cavalerie turque à Patras, qui avait brûlé les villages situés aux alentours de cette forteresse, et dévasté toute la province de l'Elide. Papadopoulo, qui ne pouvait être tranquille tant que ce Turc vivait, parce qu'il lui avait enlevé, au commencement de la révolution grecque, son amante et cousine, belle fille turque, lui dressa une embûche dans la forêt de Drosélé, et il parvint ainsi à délivrer sa patrie de la présence de ce féroce ennemi.

« La forêt de Drosélé est située dans l'Elide, près de la ville de Pise, où les Grecs anciens célébraient les jeux olympiques; les hommes du pays regardaient de temps immémorial ce bois comme sacré, et les Turcs même s'abstenaient d'en couper; ainsi ses chênes sont grandis de telle sorte, qu'à peine quatre hommes peuvent embrasser leur tronc, et que leurs sommets vont se perdre dans le ciel. Les paysans du pays prétendaient entendre tous les jours des mugissemens lugubres et des cris inarticulés, semblables à ceux d'un chœur de femmes qui, à la manière des Grecs d'aujourd'hui, pleurent, avec une espèce de mélodie triste et ravissante, quelqu'un de leurs parens, et beaucoup de voyageurs conviennent du fait. Il y a en Grèce beaucoup de ces endroits où le peuple prétend entendre différentes voix, et sur lesquels les paysans ont toujours quelque histoire à raconter; mais aujourd'hui tous les Grecs qui habitent les environs de ce bois prétendent que depuis la mort de Déli-Ahmet et de sa nombreuse suite, on n'entend plus aucune voix.

« Cette observation a donné lieu à mille explications que l'imagination ardente des indigènes a inventées. Les uns disent que les nymphes, satisfaites de l'extermination des barbares qui infestaient le pays, ont cessé de pleurer la captivité des belles contrées qu'elles habitent; d'autres disent que les mânes de ceux qui, dans la première invasion, s'y étaient réfugiés pour éviter l'esclavage, et qui y sont morts, éveillés par les actions héroïques que leurs descendans font pour les venger, ont quitté enfin leur triste retraite, et volent de montagne en montagne pour admirer le courage de leurs enfans, et seconder le bras des braves défenseurs de la liberté. Cette dernière hypothèse a été parfaitement bien traitée en grec moderne par un poète de Zante; aussi on n'entend plus, depuis quelques jours, chanter que ces vers pleins de patriotisme et d'images brillantes. Les olympiennes de toutes les villes sont ressuscitées, et, en reportant le souve-

nir des Grecs sur leur gloire ancienne, les rappellent au champ de bataille. »

— La Gazette d'Augsbourg du 2 juin, contient l'article suivant :

« Le problème si intéressant des affaires grecques paraît être près d'une solution définitive. On dit qu'une grande puissance européenne a adressé à ses alliés une circulaire dans laquelle, après avoir développé les principes de sa politique, qui ne tend qu'à la conservation de la paix générale, elle fait entendre que la dernière déclaration de la Porte ne laisse presque plus d'espoir qu'elle écoute jamais les sentimens de la justice et de l'humanité tant qu'on n'emploiera pas contre elle des mesures coercitives ; que le moment paraît être arrivé ; que cependant elle laisse encore à ses alliés à faire une dernière tentative, mais elle desirait qu'un terme péremptoire soit fixé pour que la Porte fasse une déclaration définitive, et le 15 juin ne lui paraît pas une époque trop rapprochée. A l'expiration de ce terme, elle rappellera son ambassadeur de Constantinople, et elle prendra, conformément aux ouvertures qu'elle a déjà faites aux cabinets alliés, les mesures qu'elle a annoncées. »

On lit dans le même journal, sous la date du 2 juin :

L'Observateur Triestino contient sous la date du 25 mai les nouvelles suivantes : Une lettre de Corfou, du 7 mai, rapporte que le bruit court que le séraskier Reschid-Meh med pacha, a été attaqué par les Grecs, et qu'après un combat opiniâtre il a été obligé de quitter ses retranchemens à Athènes, et de se retirer sur le mont Hymette, à deux lieues de cette ville. La communication entre la citadelle ayant été ouverte, on a donc pu pourvoir celle-ci de vivres et de munitions.

Une lettre de Zante, du 3 mai, confirme l'évacuation d'Athènes par les Turcs de la manière suivante : les 19, 20 et 21 avril, les Grecs commandés par le général Church, le colonel Gordon, et le lieutenant-colonel Heidegger, et secondés par quelques-uns de leurs navires, attaquèrent de toutes leurs forces le général Turc Reschid-Mehemet pacha. Après un vif combat, celui-ci fut forcé d'évacuer la ville et de se retirer à une distance de deux lieues. Après quoi les Grecs se mirent de suite à bien approvisionner l'Acropolis.

— Enfin, la Gazette d'Ausbourg, du 3, contient encore ce qui suit :

Constantinople, 11 mai.

D'après les nouvelles que nous avons du théâtre de la guerre, on n'a pas encore tout à fait levé le siège de l'Acropolis, mais les Grecs sont parvenus à en changer la garnison et à la pourvoir de vivres et de munitions ; le colonel Fabvier doit être arrivé sain et sauf au camp près du Pirée.

ANGLETERRE.

Londres, 2 juin.

(Par continuation.)



Lord Winchelsea, qui avait annoncé il y a quelques semaines une motion relative à la situation actuelle du cabinet, a déclaré qu'il l'ajournait indéfiniment. Il a ajouté qu'à l'époque où il avait parlé pour la première fois de son intention à cet égard, il avait la ferme conviction que le gouvernement de S. M., formé par la coalition de deux partis opposés, ne présentait pas cette uniformité de sentimens nécessaires pour mériter la confiance de la nation. Il regardait effectivement comme impossible à cette époque que le parti qui venait d'offrir son appui au nouveau cabinet pût jamais abandonner les principes qu'il avait si long-tems défendus. Détrompé aujourd'hui de cette opinion, puisqu'il n'annonçait que les Whigs, en se rapprochant du pouvoir, cherchassent à faire triompher leurs anciennes doctrines, et témoin d'une unité apparente dans la marche du cabinet, quoiqu'il ne puisse pas se l'expliquer, et qu'il n'entre pas dans ses intentions d'en approfondir aujourd'hui les causes, qui ne peuvent être que des concessions réciproques, le noble lord a annoncé qu'il retirait sa motion.

Le marquis de Lansdown a répondu au comte Winchelsea qu'il n'avait abandonné aucune de ses doctrines. Il a engagé le noble lord à parcourir ses discours à la chambre des pairs, et il l'a défié de lui en citer un seul qui pût le faire accuser d'inconséquence dans sa conduite actuelle. L'orateur a rappelé toutes les questions intérieures et extérieures dans lesquelles ils s'était rapproché depuis peu de l'administration, et avait réussi plusieurs fois à leur assurer l'unanimité des suffrages de la chambre. Il a terminé en exprimant le désir que l'occasion pût se présenter, d'une manière régulière, de justifier toute sa conduite politique. Il la désire au lieu de la redouter.

Lord Carlisle a parlé dans le même sens que le marquis de Lansdown, et la discussion s'est ouverte sur la seconde lecture du bill relatif aux céréales.

Différens amendemens proposés par plusieurs membres de l'Opposition, et combattus par lord Goderich, ont été rejetés à une grande majorité.

Un seul, proposé par le duc de Wellington, et qui consiste à décider que le froment étranger ne sera pas retiré des entrepôts

avant que le prix du froment anglais n'ait atteint 66 schellings le quarter, a été adopté à la majorité de 4 voix.

La chambre s'est ajournée à mercredi pour continuer cette discussion.

L'Opposition commence à chanceler. Ces champions qui paraissent il y a peu de tems décidés à des actions si hardies, ne montrent plus que de la modération, et enterrent les armes qu'ils maniaient si faiblement. Lord Winchelsea a déclaré à la chambre haute qu'il renonçait à la motion sur l'état du cabinet. Le marquis de Lansdown a témoigné en termes convenables sa reconnaissance de cette courtoise déclaration, et donné au noble lord l'assurance consolante qu'il n'ajouterait rien de plus sur le fonds de la question. (The Courier.)

VENTE APRÈS DÉCÈS,

A St-Cyr-au-Mont-d'Or.

Demain dimanche, dix juin 1827, après l'office divin du matin, et jours suivans, s'il y a lieu, il sera procédé, dans le domicile qu'occupait la dame veuve Primet, décédée à St-Cyr-au-Mont-d'Or, maison Nicolas, place des Rameaux, canton de Limonest, à la vente à l'enchère et au comptant, du mobilier dépendant de sa succession, consistant principalement en batterie de cuisine, vaisselle, faïence, hardes à l'usage de femme, linge de lit et de table, glaces, lits, matelas, vins blanc et rouge, pressoir portatif, commode, placards, tables, poules et autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Lyon, en due forme.

THIMONNIER fils.

AVIS.

Les sieurs Thomas Gulley et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'offrir au public une superbe collection de serpens vivans, ouverte sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, à côté du café Français, tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et composée ainsi qu'il suit :

- 1° Le serpent à sonnettes, le seul qui ait paru en France depuis 25 ans ; 2° le serpent d'Anaconda ; 3° le Boa Constrictor ; 4° le serpent brodé ; 5° le serpent arlequin.

De plus, deux crocodilles du Nil ; la tête d'un chef indien.

On y voit aussi une géante, haute de 6 pieds 6 pouces, âgée de dix-huit ans, native de la Frise orientale.

Prix des places : Premières, 15 sous ; secondes, 10 sous ; troisièmes, 5 sous.

On donne à manger aux serpens tout les jeudis à 3 heures.

On désire deux professeurs, l'un pour enseigner le grec, la géographie et l'histoire ; l'autre pour l'écriture, le calcul et la géographie ; s'adresser aux sieurs Jean Bertholon et comp^e, agens d'affaires, rue de la Cage, n° 15.

On désire vendre un des plus anciens fonds de cordonnier, plus, un très-beau fonds de nouveautés, tous deux situés dans de bons quartiers. S'adresser comme dessus.

Quatre métiers à la Jacquard, en 5/4, avec tous les accessoires, à vendre, et la suite du bail de l'appartement à louer. S'adresser comme dessus.

Le dépôt d'amorces pour fusils à piston de la fabrique de MM. Tardy et Blanchet de Paris, est chez L. Jacquemet et Comp^e, rue Tupin, n° 16.

M^{me} Sanzy tient restaurant et pension rue Ste-Catherine, n° 15, à l'entre sol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois, ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent. on a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin. Il y a des cabinets particuliers.

AVIS AUX AMATEURS DE LA LANGUE ESPAGNOLE.

Comedias de J. F. Moratin, tercera edicion, 3 vol. in-18 brochés, prix 5 fr. 50 c. A Lyon, chez Joseph Targe, libraire, rue Lafont, n° 4.

Les fabricans de toiles peintes, qui avaient signé l'engagement de n'ouvrir la foire de Beaucaire que le 10 juillet pour les années précédentes, sont convenus de ne faire dorénavant cette ouverture que le 15.

SPECTACLES DU SAMEDI 9 JUIL.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

BRUIS ET PALAPRAT, comédie.

MAISON A VENDRE, opéra.

LES MEUNIERES, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Spectacle demandé.

Madame Durvieux, âgée de 114 ans, assistera à cette représentation.

LE CENTENAIRE, vaudeville.

BERTRAND ET SUZETTE, vaudeville.

LA VIEILLE DE SEIZE ANS, vaudeville.

LES ELÈVES DU CONSERVATOIRE, vaudeville.

BOURSE DE PARIS du 6 juin 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 101 f. 5 10 c.	Actions de la banque 2047 50
Rentes — 5 100. jous. du 22 déc. 70 f. 60 90 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 75 70
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. frano. 9 1/2
Caisse hypothécaire 882 50	Emp. royal d'Esp. 1826. 56 7/8
	Emprunt d'Haïti. 667 50